OR : JGS
CC : Legal/Ort
Maire

CCI MORBIHAN
Délégation d'Auray

COURRIER ARRIVÉ
Le 26 DEC. 2016
MAIRIE DE ST PIERRE QUIBERON

MADAME LAURENCE LE DUVEHAT
MAIRIE
70, RUE DOCTEUR LE GALL
BP 11
56510 SAINT PIERRE QUIBERON

AURAY, le 19 Décembre 2016

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis les pièces relatives à l'élaboration du plan local d'urbanisme, arrêté par votre conseil municipal du 16 septembre, et nous vous en remercions.

Dans ce document, nous avons relevé avec intérêt votre volonté de conforter la place du commerce sur votre commune en ayant opté pour la mise en place d'un linéaire commercial sur le centre-bourg, Portivy et Penthièvre. Ce choix aurait toutefois mérité d'être mis en avant dans votre PADD. Au niveau de votre règlement écrit, il aurait été bon qu'en introduction des zonages Ua vous repreniez la même définition des rez-de-chaussée commerciaux que celle mentionnée pour les Ub (page 24). Cela permettrait d'harmoniser, pour tous les zonages, la définition de cette notion de linéaire.

Une remarque par ailleurs pour vous signaler qu'un de nos ressortissants s'étonne que son foncier, situé au Petit Rohu et classé Ui au POS, ait été basculé en Na au PLU, ce qui obère toute capacité d'évolution de ce site à destination des entreprises.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation
d'Auray

Frédéric JAN

Espace Océane - Zone de Porte Océane 2
26-28 rue du Danemark - BP 50231 - 56402 AURAY CEDEX
T. 02 97 02 40 00 - F. 02 97 24 02 11 www.morbihan.cci.fr

afaq ISO 9001 Qualité